CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour sa feuille ULEMENT.—DIX PIASTRES PAR A N, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer regulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit, à l'*éditeur de l'Abeille seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront traités sur la base du prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Paquet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les vendredis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co.
2 sept rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARRS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. JOSEPH CUSSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fév 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le bateau à vapeur, bon marcheur, PECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes aménagements pour les passagers, fera ses trajets sur cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Voyage de P... [illegible] ... bateau à vapeur ... neuf ... tera un nouveau ... ches à Mandeville ... à Mandeville par ... ra du railroad après ... que du char de 9 heures et quittera Madisonville à ... ure de l'après midi. Pour fret ou passage, ... esser à
TO... & BECKWITH
5 aout

... bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les ... midi et demi, quittant ... Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il relèvera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christian, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
5 aout Nlle. Levée, 28 et 29.

... bateau de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à ... VETERAN, capitaine P. Delahousaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, durant les eaux basses. Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin, et retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinsville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.
N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du railroad, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du m.
31 aout TOURNE & BECKWITH, Agents

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le bateau à vapeur bon marcheur, ST. LAWRENCE, capitaine Montgomery, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus Lundi 17 du courant, —pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LAYET & AMELUNG,
15 oct rue Poydras, no 24

Pour le nord et les côtes.

POUR PHILADELPHIE.—Le navire John Sargeant, ayant été retenu, peut prendre, pour complétier son chargement, toutes de cotonnade immédiate, et peut prendre des passagers.—S'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à
JAS. REED & Co.
13 oct 35, rue Royale.

POUR BOSTON—Le navire Newport peut prendre 200 bales de coton ou autre fret, pour la balance du chargement, s'adresser à
R. GRONING & Co.
10 oct

POUR PHILADELPHIE—Le navire packet régulier EDWARD BONAFFEE, capitaine J. Gallagher, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au premier wharf au-dessus de la Poydras, ou à JAS. REED & Co.
10 oct 25, rue Royale.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick bin voilier PILGRIM, partira positivement le 8 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
HARROD & QUARLES,
4 oct no 24, rue de la Douane.

POUR CHARLESTON—Le goélette William partira le 12 courant, pour fret de 350 barils, s'adresser à
EASTMAN & FRERES,
7 oct Vieille Levée, no 30

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier CRESCENT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Nesbit, partira samedi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue d'Esplanade, ou à HARRISON, BROWN & Co.
5 oct No. 47, rue Bienville

POUR BOSTON.
Le navire NEW PORT, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret s'adresser à
R. GRONING & Co.
29 sept

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus ... sans délai: on demande du fret pressant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au magasin ... rouge, ou à HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no 24.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.
(Mettra en mer mardi, 18 courant.)
Le A. 1. navire fin voilier TRENTON, capitaine Pratt, ayant son chargement engagé, partira comme ci-dessus—Pour passage, ayant de vastes et beaux emménagements, s'adresser à
BAILY & ABBOTT
15 oct rue Bienville, no. 14

POUR LIVERPOOL—Le A 1 fin voilier paquebot CHATHAM, capitaine J. Gordon, sera expédié pour le port ci-dessus, mardi le 18 du courant. Pour fret de 250 balles ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
11 oct rue Bienville, No. 14

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, est prêt à recevoir son fret et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Girod, ou à HARRISSON, BROWN & Co.
15 oct rue Bienville, no 47

Pour les ports du Mexique.

POUR VELASCO & BRAZORIA—La belle goélette doublée et chevillée en cuivre COL. FANNIN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
JOHN CROSBY,
6 oct rue du Camp, No. 38.

ASSOCIATION.—Les soussignés ont pris en société Mr. George W. Huntington, et continueront leurs affaires sous la raison de
1 août—60 WILCOX, ANDERSON & Co

BLANC DE BALEINE.—108 caisses en débarquement et à vendre par
11 oct LINCOLN & GREEN.

A FRETER.—Le brick danois CHARLOTTE, du port de 200 tonneaux, capitaine Wippel, prendra une cargaison pour un port dans le sud de l'Europe.—S'adresser à
14 oct M. DE LIZARDI & Co.

A FRETER.—Le A. 1. (navire de première classe) CHOCTAW, capitaine Foster, du port de 430 tonneaux, est en bon état pour recevoir une cargaison, et il prendra son chargement de la Levée, ou ailleurs si on le désire.
S'adresser à HARROD & QUARLES,
12 oct rue de la Douane, no 24

On a besoin d'un navire du port de 100 à 150 tonneaux, tirant peu d'eau, pour aller à Tabasco et de là à New-York. S'adresser à QUERTIER & ALBERT.
11 oct

POUR MATAMOROS—La fine goélette HALCYON, capitaine Dickenson, partira incessamment pour le port cidessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
1 oct M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS.
Commission du Chemin à Coulisses de Washington.

LA Compagnie recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projetté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Bœufs, à la charge par les contracteurs de fournir tout le nécessaire. (à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contracteurs de confectionner le tout.

Le devis des matériaux à fournir est déposé au bureau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale.
J. A. DUREL,
6 oct Secrétaire.

AVIS.
Commission du chemin à coulisses de Washington.

LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront lesdits terrains.
30 sept J. A. DUREL, secrétaire

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.
1 oct J. A. DUREL, Sect.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:
3 x 12 9 sur 30 pieds de long, } soit en bois gras
8 x 8 9 sur 8 do do } ou en cypre.
6 x 6 sur 18 do do
Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.
24 sept J. COMMUNY, président.

Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane
Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2; sur New York à 30 jours de vue.
21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans,
20 septembre 1836.

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.
Par ordre de la direction,
21 sept R. BIENAN, caissier

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abimé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers seront les seuls qui feront le service. Ils quitteront
Carrollton à et la Nouvelle-Orléans à
5 heures du matin 6 1-2 heures du matin.
7 1-2 " " 9 " "
1 1-2 " après midi, 3 " après midi.
5 " " 6 " "
Les chars des rues Jackson et La Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.
Lorsque la locomotive sera prêt, le public en sera prévenu. P. CAZENAVE,
26 sept Secrétaire pro temp

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le départ pour la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.
Par ordre de la Direction,
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.
5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

A UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent lui déclaré sur le fond capital de cette institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.
CHS. F. RONDEAU,
2 sept caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui il a été résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions trois mille piastres par action sur le capital payé par les porteurs individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.
Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les soussignés résidant à la Nouvelle Orléans seront prêts, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
7 juin EDWARD DUPLESSIS, caissier

Banque de Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action sera dû, et que le paiement en est fixé le 15 du courant.
6 oct JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance d'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett,
E. Sennett,
S. W. Oakey,
James Currieb,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin

EN DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville sur les bords du *Lac*.—Ceux arrivant du Nord trouveront emploi très avantageux comme le lieux est salubre, et ils sont garantis d'être long temps payés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
oct—3 PETER MURPHY.

HABITATION ET ESCLAVES A VENDRE.
Cette Habitation située sur la rive Ouest du Mississipi, dans la paroisse de la Pointe Coupée, à 12 mille au dessus du Bayou Sarah, est égale à toute autre dans l'Etat pour la culture du coton ou de la canne à sucre, a douze arpents de face, quarante de profondeur, ouverture à gagner 556 35/100 égal 471 25/100 à américains; 50 acres défrichées, entourées et cultivées en coton et maïs; le reste est bon bois de charpente et de construction pour les bateaux à vapeur, contenant à 400 yardes d'un endroit, très adapté au chantier. Il n'y en a pas de meilleur sur la Rivière, la terre est susceptible de faire un revenu de 50 à 60 de bois par acre qui vaut au débarcadaire trois piastres le cordé, maison en bois avec deux chambres ... terminées, maison en bois à fumer les viandes; ... en maïs, maison à coton, cabanes à nègres faites ... ches et poteaux. Quinze excellents Esclaves. Conditions: $30,000, un tiers comptant, un tiers à 12 mois et l'autre tiers à deux ans de crédit, avec cautionnement convenable, et intérêt à 6 pour cent par an, à la date jusqu'à parfait paiement. La récolte et les provisions, ustensiles d'habitation &c., seront donnés par l'acheteur. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Messrs.
10 2ps BURKE, WATTS & Co.

... FEE Sucre, liqueurs, &c.—2,800 sacs de café de Rio; 350 do do de la Havane; ... caisses sucre brut de la Havane, 210 do blanc, ... milliers sacs de campêche; ... paniers vin de Champagne; ... pes eau-de-vie de Cognac et Champagne; ... me-pipes eau de-vie de Cognac et Champagne; ... ers genièvre de Hollande; ... Madère, d'Oporto et Sherry, en pipes, tonds, demi-barriques; ... ni-barriques Madère de Marseille, ... do vin sec de Malaga; ... caisses savon de Castille, ayant droit au drawback; à vendre par
R. GRONING & Co.

CLOUX ET CHOCOLAT.
300 Barils Cloux, des manufactures Phœnix et Cumberland.
... caisses Chocolat supérieur—en débarquement ... navire Archer, de Philadelphie, à vendre
HOSKIN & WILCOCKS,
5 oct No 38, rue du Camp.

SUCRE—75 boucauts Sucre, reçus et à vendre par
8 oct T. BARRETT & Co

PREMIERE ... de Leroy, pilules purgatives du docteur Roy; le grand ouvrage du docteur Le ... ureux du docteur Guillet; en débarquement ... Mazart, à vendre au dépôt, chez
A. MICHOUD,
8 oct encoignure Ursulines et Levée.

SANGSUES.
AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues, ... et lorsque ... appliquer.
E. B. DONNELLY,
2 sept rue Bourbon, No. 5

A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec un fils âgé de 4 ans; elle est une excellente ... blanchisseuse et repasseuse, et domestique de confiance; elle se comporte bien. S'adresser au No 47, rue Bienville.
5 oct

THOMAS PELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue du Canal, No. 2.
Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courts vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Félicians, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, sheriffs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le tems voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amerique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,
(sig.é) E. D. WHITE,
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

SON—1700 boisseaux en débarquement du bateau à vapeur George Collier, à vendre par
11 oct R. GRONING & Co.

A VENDRE—Un excellent Cheval de cabriolet, s'adresser à la Banque de la Louisiane.
11 oct—3

MAIS—5000 boisseaux d'excellent Maïs, à vendre à bon marché pour clôre une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
27 oct 38, Camp st.

VIN de Champagne de 1ère. qualité, à vendre par J. LEBLANC & Co,
11 oct rue Royale, No 103.

LISTONS, Rebecillos, galons noirs, rubans satiné, à vendre par en caisse par
J. LE BLANC & Co,
11 oct rue Royale, No. 103.

100 DOUZAINES Chaussons en laine, reçues par ship *Chatham*, et à vendre par FROST & Co.
12 oct rue de la Douane, no 8

FROMAGE.—25 caisses fromage frais détaillant et à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co.
12 oct rue St. Louis, No. 11 et 15

HUILE.—50 bques. de 60 et 120 gallons chaque d'huile d'hiver, à vendre par COIT & Co.
12 oct rue de la Douane, no 20

SALPETRE.—5 barrillet raffiné et 30 sacs gros salpetre, à vendre par
HARROD & QUARLES,
12 oct rue de la Douane, no 24

HUILE DE BALEINE.—3 bques huile de Spermacetti, clarifiée: 11 do do do à vendre par HARROD & QUARLES,
12 oct rue de la Douane, no 24.

DEMANDE—5 ou 6 nègres, seront constamment employés et à de bons gages.—S'adresser à
W. E. & R. MURPHY,
12 oct No 132, Vieux Bassin

CHARBON—Un petit lot de Charbon de bois de 1ère. qualité; reçu ce jour, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY,
11 oct No 132, Vieux Bassin.

TOILE—8 caisses de Toile du new-market, 3/4, à vendre par J. A. PECK,
8 oct 29, rue Bienville.

A LOUER—Les Magasins à l'épreuve du feu, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face et 138 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey—S'adresser à COIT & Co.
12 oct rue de la Douane, no 20

A LOUER deux maisons à deux etages, situées rue Madison.—S'adresser au bureau de M. Grailhe, ou au magasin de Mrs. Delasaus et Montreuil ou chez Fernandez, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste Anne et Madison.
8 oct—3ps

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON.
21 sept

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à
28 sept R. BRUGIER.

A Lour, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à
28 sept R. BRUGIER.

EN DEBARQUEMENT—de la barque Fany, de New-York:
CORDAGE de Manilla, goudronné, assorti, de 6 à 15 fils, chanvre pour empaquetage, esprit de térébentine.
LABADIE & JACQUELIN,
13 oct rue de la Levée, No 59

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
CHS. A LACOSTE.
2 juil,

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 2 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Plat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai6m No. 208, Market st. Philadelphie.

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintures d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N. B. Ils posent des vitres, et immittent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.
2 sept—6 m.

300 balles TABAC de Cuba, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 20 barils dito, 1275 gallons MELASSE première qualité, 164 sacs, 1 tierce CAFE, 38 milliers SIGARES de choix, 138 gallons Tres Amigos, de St. Yago, par
GOULE & LAMBERT,
8 oct près du rail-road, No. 11

AVIS—Les soussignés ayant formé une société pour la transaction des affaires commerciales, ils ont établi leur bureau au No. 14, rue Bienville,
J. B. BAILEY
10 oct GEO. H ABBOT.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boerhave.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatismes chroniques, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 128, rue Royale.

TOILE A DRAPS—75 balles Toile à Draps de 4/4, en débarquement et à vendre par
WM. G. HEWES & Co,
14 oct 34, rue Poydras.

ORDONNANCE
Portant création d'une Caisse d'Amortissement.

Le Conseil de la première municipalité, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Il sera établi incessamment une caisse pour éteindre les dettes que la 1re municipalité pourra contracter, sous le nom de "Caisse d'Amortissement."

Art. 2. Cette caisse d'amortissement sera tenue par le contrôleur de la première municipalité.

Art. 3. Le comité des finances, le maire et le recorder auront la surveillance de la dite caisse, sous le nom de "Commissaires de la caisse d'amortissement;" une majorité d'entre eux formera un quorum qui pourra traiter toutes les affaires de la dite caisse.

Art. 4. Cette caisse sera fondée par le versement que le Trésorier de la première municipalité fera entre les mains du contrôleur; 1o. des billets provenant de la vente des propriétés appartenant à la première municipalité, au 1er. mai dernier; 2o. des billets provenant de la vente des propriétés acquises par la première municipalité depuis le 1er. mai dernier, déduction faite du prix d'achat.

Art. 5. Les commissaires de la caisse d'amortissement placeront les fonds provenant de ces versements en escomptant des billets de la première municipalité ou des particuliers y résidant, à un taux qui ne sera pas moindre de 9 pour cent par an, quelque soit le tems que ces billets auront à courir.

Art. 6. Que cette caisse d'amortissement sera autorisée à recevoir des fonds des particuliers en leur bonifiant un intérêt de cinq pour cent par an pour toute somme qui sera déposée dans la dite caisse pour tout espace de temps qui ne sera pas moindre de six mois.

Art. 7. Le comité de finances est autorisé à faire annoncer dans deux gazettes qui se publient à la Nouvelle Orléans, en française et en anglais, que la dite caisse d'amortissement est prête à recevoir les dépôts qui pourraient y être faits.

Ordonnance supplémentaire à l'ordonnance créant une Caisse d'Amortissement pour la première Municipalité.

Remet, Que les commissaires de la Caisse d'Amortissement sont et demeurent autorisés à tenir compte à ceux qui feront des dépôts dans la dite Caisse d'Amortissement, d'un intérêt de cinq pour cent l'an, lorsque la somme aura été déposée pour six mois; ou pour un moindre terme; d'un intérêt de six pour cent l'an, lorsque la somme aura été déposée pour un terme plus long que six mois.

Resolu, Que les commissaires de la dite Caisse d'Amortissement sont et demeurent autorisés à escompter au taux suivant, pour tout billet qui aura quatre mois à courir ou pour un délai moindre, six pour cent l'an; pour tout billet qui aura plus de quatre mois à courir et moins de huit mois, sept pour cent; pour tout billet qui aura plus de huit mois à courir et moins d'un an l'un pour cent, et pour tout billet qui aura plus d'un an à courir neuf pour cent.

CAISSE D'AMORTISSEMENT
de la 1re Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, 15 Oct., 1836.

Le Conseil de la première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans ayant, dans sa séance du 26 Août dernier, créée une caisse d'amortissement, et ayant en outre autorisé les commissaires de la dite caisse d'amortissement à tenir compte, à ceux qui y déposeront des fonds, d'un intérêt à raison de cinq pour cent l'an quand la somme aura été déposée pour six mois ou pour un terme moindre, et d'un intérêt de six pour cent l'an, quand la somme aura été déposée pour plus de six mois. Les soussignés, membres du comité de finances de la première municipalité, conformément à leurs instructions, donnent avis et font savoir à tous ceux qui peuvent être intéressés que la caisse d'amortissement de la première municipalité est maintenant organisée et prête à recevoir de tous individus les dépôts qui pourront y être faits, et à leur tenir compte de l'intérêt fixé par les ordonnances du conseil, et que les certificats de dépôts leur seront délivrés par le contrôleur de la première municipalité, signés par lui et par l'honorable Denis Prieur, président des commissaires de la dite caisse d'amortissement et scellés du sceau de la première municipalité; lesquels dépôts ne pourront être transférés qu'au bureau du contrôleur et sur un livre de certificats tenu par lui à cet effet.
CHRISTOVAL G. DE ARMAS,
Président du comité des finances,
CHS. LESSEPS,
JH. GUILLOT fils.
15 octobre

AVIS.
Election de cinq Electeurs, d'un Président et d'un Vice-Président des Etats-Unis.

CONFORMEMENT à la loi, et d'après une proclamation du Gouverneur de l'Etat, avis est par le présent donné à tous les citoyens de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, qui sont dûment qualifiés à voter aux élections générales de l'Etat, que Lundi, 7 Novembre prochain, et les deux *jours* suivants, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi, les scrutins seront ouverts aux lieux, et de la manière ci-après mentionnés, pour l'élection de cinq Electeurs, d'un Président et d'un Vice-Président des Etats-Unis, savoir:

Un pour le Premier District électoral, composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le Second District électoral, composé des paroisses d'Ouest Feliciana, Est Feliciana, Est Baton Rouge, Ste Hélène, Livingston, Washington et St Tammany.

Un pour le Troisième District électoral, composé des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le Quatrième District électoral, composé des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St Landry.

Et un pour le Cinquième District électoral, composé des paroisses de la Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll, et que la dite élection sera tenue comme ci-

Dans le premier district d'élection de la dite ville et paroisse, comprenant toute cette partie d'icelle qui se trouve au dessous du milieu de la rue de l'Esplanade, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le Conseil de la 3ème. Municipalité, sous la présidence de l'honorable John N. Duncan, siège près de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, assisté de MM. A. Lanerville et Thos. N. Morgan, Juges-assesseurs de la dite Cour de Cité.

Dans le second district d'élection, comprenant toute cette partie de la dite paroisse qui se trouve au dessus du milieu de la rue d'Esplanade et au dessous du milieu de la rue du Canal, y compris les établissemens du Bayou St Jean, à l'endroit de Cour de la Cour de Paroisse, sous la présidence du soussigné Juge de la Paroisse, assisté de MM. Gaston Préval et F. M. Guyot, Juges-assesseurs de la Cour de Cité.

Dans le troisième district d'élection, comprenant toute cette partie de la dite paroisse qui se trouve au dessus d'une ligne tirée vis à vis du fleuve, en suivant le milieu de la rue du Canal jusqu'au Lac, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le Conseil de la Seconde Municipalité, sous la présidence de Thos. Charles Watts, Juge de District du premier district judiciaire de l'Etat, assisté de MM. W. Grimes et Edward Rawle, Juges-assesseurs de la Cour de Cité.

Et que le samedi, 10 Novembre, à dix heures du matin, il sera procédé, à la maison de cour de la Cour de Paroisse, au dépouillement des scrutins des trois districts, en présence des trois Juges-présidents.
CHARLES MAURIAN,
11 oct Juge de Paroisse

AVIS.—Messieurs R. Joliff, G. Rolly, Thomas Garcia, A. Pertuzat, Anthony Hack et J. B. M. Lanc, acquéreurs de plusieurs lots de terre situés dans le faubourg Washington, à une vente faite par M. Barrett, son notaire, sont priés de passer au bureau de C. Pollock, notaire, dans les dix jours de la date du présent avis, pour se conformer aux conditions de la vente, autrement les dits terrains seront revendus à leur